



Lettre d'information : Travaux Grande Rue

Lors des travaux de remplacement des branchements en plomb de l'eau potable, l'entreprise intervenante a mis en évidence un effondrement sous chaussée sur un tampon d'assainissement situé au niveau du numéro 11 de la Grande Rue. Cet effondrement se prolonge dans la cour commune à proximité au droit de la canalisation d'assainissement.

La chaussée est fermée à la circulation par arrêté municipal depuis le 27 Août 2020. Nous avons de suite alerté le service assainissement porté par l'agglomération Coulommiers Pays de Brie qui est intervenu le jour même. Le président de l'agglomération ainsi que le vice-président en charge de l'assainissement ont été alertés tout comme notre syndicat d'eau potable, le SMAAEP. Le lendemain, l'agglomération missionnait un curage et une inspection vidéo de la canalisation d'assainissement. Le mardi suivant, nous procédons à une étude géoradar de la grande rue sur la partie concernée soit de la place de l'église à la D20 afin de contrôler par échographie l'état sous chaussée et particulièrement de rechercher d'éventuelles cavités. Un premier résultat fait état de plusieurs cavités à différents endroits de la chaussée. Une demande de recherche de fuite a été demandée à notre délégataire Veolia. L'intervention a eu lieu le mardi 8 Septembre 2020 et une fuite sur la canalisation principale a été détectée au droit du numéro 20. Cette fuite a été réparée le 10 Septembre 2020. Nous sommes dans l'attente des résultats définitifs du géoradar et de la négociation pour déterminer qui va porter la charge des travaux importants qui doivent être envisagés. Le sablon qui recouvre la canalisation d'assainissement doit être retiré et remplacé par de la grave. La chaussée doit être refaite en totalité.

Nous regrettons la gêne engendrée par cet incident, plus particulièrement aux habitants de la cour commune et nous sommes conscients qu'une décision doit être prise très rapidement. Nous vous rappelons que la circulation est interdite et de ce fait vous êtes seuls responsables en cas de dommages lorsque vous êtes sur la chaussée. Afin d'éviter que des véhicules ne s'engagent pour faire demi-tour près du numéro 11, nous vous demandons de refermer les barrières derrière vous. Notez que, en accord avec Covaltri, les poubelles doivent être déposées auprès de la place de l'église. Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme afin de vivre au mieux cette situation accidentelle et désagréable. Si vous rencontrez des difficultés, veuillez nous remonter les informations via la mairie ou via les élus.

Commission Travaux
Didier Roux